

***Orbicom, le Réseau des chaires UNESCO en communication***

***Contribution à l'ébauche de la Déclaration de principe***

**PLATE-FORME DES PROFESSIONNELS DES CONTENUS**

*La première phase du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) aura lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Le Sommet est réuni sous le patronage du Secrétaire général des Nations Unies, Son Excellence Kofi Annan, et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui a la charge d'assurer Secrétariat exécutif et de conduire le processus de préparation. Le Sommet rassemblera des milliers de représentants des États membres des Nations Unies, tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le « Groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication » (UN ICT TF), les organisations intergouvernementales, les organisations non-gouvernementales, le secteur privé et la société civile. Son but est de développer une vision commune de la société de l'information et d'adopter une déclaration et un plan d'action qui seraient appliqués par les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile.*

*La préoccupation principale des participants au processus préparatoire du SMSI est d'identifier des voies et moyens pour combler la fracture numérique qui sépare les nantis des défavorisés, de façon à rendre les technologies de l'information et de la communication accessibles à tous, partout dans le monde. Les TIC sont une occasion unique de promotion et d'enracinement du développement social, économique, culturel et politique. Elles peuvent être un outil puissant pour faire un bond par-dessus le fossé existant du développement et pour accélérer les efforts en vue d'atteindre les « Objectifs de développement du Millénaire » (MDG) qui visent à combattre la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et l'inégalité entre les genres.*

\*\*\*

Au moment où l'information et le savoir sont au cœur de l'activité humaine, la technologie n'est pas une fin en soi, mais un moyen de créer, de fournir, d'échanger et de conserver les contenus et, par le fait même, de faire avancer la diversité, la personnalisation et l'interactivité. Dans ce contexte, les principes fondamentaux tels que la liberté d'expression et

d'information, le pluralisme et la diversité culturelle, devraient être à la base de la production et de la diffusion des contenus.

**Contenus de qualité** : ce sont des contenus qui rencontrent véritablement les besoins fondamentaux des gens, qui sont fiables en termes d'authenticité et d'exactitude, et qui forgent la crédibilité de la société de l'information en émergence. À cet égard, le travail intellectuel de ceux qui créent, traitent, diffusent ou conservent les contenus est fondamental pour une société de l'information qui doit reposer sur la **confiance**. Les groupes professionnels tels que les scientifiques, les archivistes, les bibliothécaires, les enseignants, les statisticiens et les journalistes ont la responsabilité spécifique de servir les intérêts du public en fournissant aux populations des informations essentielles, exactes et non déformées afin de permettre la participation démocratique. Ce faisant, ces groupes contribuent de façon décisive à l'éducation des populations et à leur développement politique et culturel. Dans ce sens, l'information de qualité devrait être perçue comme un **bien public** et, par conséquent, elle devrait être accessible et abordable pour tout le monde. Un **domaine public** vivant et riche est un élément essentiel à la croissance de la société de l'information. Les institutions publiques telles que les bibliothèques et les archives doivent fonctionner comme des agents d'information dignes de confiance à même de garantir le libre accès à l'information.

- La **science** est un bien public qui est à la base de la société de l'information et qui aide à développer non seulement des technologies novatrices à prix modique, mais plus encore. L'atteinte des « Objectifs du Millénaire » dépend de la maximisation des retombées possibles de développements révolutionnaires dans les domaines de la science, de l'éducation, de la santé, de la technologie, du développement économique et de la gouvernance. Le savoir scientifique lui-même étant de la plus haute importance au sein de la société de l'information globale, l'accès ouvert et équitable à ce savoir doit être assuré. Les données scientifiques et l'information générées à partir des fonds publics doivent devenir disponibles sans frais sur la toile; les outils logiciels pour analyser et disséminer ces données et ces informations doivent être proposés à prix raisonnable; les infrastructures de réseaux à bas prix devraient être accessibles aux universités, aux bibliothèques publiques et aux institutions de recherche à travers le monde; les équipements pour traiter l'information, ainsi que la formation pour les utiliser devraient également être accessibles universellement
- À long terme, les **archives** garantissent l'authenticité et l'intégrité de l'information. Elles permettent la reconstruction du passé et aident ainsi les sociétés à mieux faire face aux problèmes du présent et du futur. En tant qu'institutions publiques accessibles, elles sont l'expression du droit démocratique à l'information. Elles fournissent une base pour les citoyens informés, contiennent la preuve de leurs droits et de ce qui leur est dû, et créent les conditions pour un gouvernement et une administration efficaces, consciencieux et démocratiquement contrôlés. Les archives sont la source d'informations publiques disponibles la plus étendue existante. Elles fournissent gratuitement et à usage illimité aux citoyens l'information relevant du domaine public.

- Les **bibliothèques** et les **services d'information** sont des acteurs clés qui fournissent un accès libre à des ressources essentielles pour l'avancement économique et culturel. Ce faisant, ils contribuent effectivement au développement et au maintien de la liberté intellectuelle, préservant les valeurs démocratiques et les droits civils universels. Ils encouragent l'inclusion sociale en s'efforçant de desservir toutes les communautés d'utilisateurs sans distinction d'aucune sorte. Les communautés qu'elles desservent peuvent être géographiquement proches. Elles peuvent être aussi de plus en plus éloignées et être reliées seulement par la technologie et des intérêts partagés.
- Les **statistiques** sont indispensables pour une compréhension informée des implications d'une société de l'information en développement. Aussi est-il nécessaire de suivre de près l'évolution du progrès par le biais de concepts, de définitions et d'indicateurs harmonisés à l'échelle internationale. Il faut également des cadres de référence et des standards permettant de développer des instruments de mesure qui facilitent la comparaison internationale. Les statistiques sont un instrument essentiel pour fixer des points de repère dans l'analyse des pays et observer leurs progrès.
- Les **médias traditionnels** de même que les **nouveaux médias** sont en mesure de fournir aux citoyens des informations non déformées et une pluralité d'opinions qui favorisent la participation démocratique. Ceci dit, les nouveaux médias devraient bénéficier des mêmes droits à la liberté d'expression que les médias traditionnels. Des règles efficaces sont nécessaires pour sauvegarder l'indépendance des médias et le pluralisme, pour garantir l'accès à l'information et pour protéger la dignité humaine, le droit à la vie privée et la propriété intellectuelle. Le principe de la légalité est essentiel non seulement pour la protection des droits et libertés, mais aussi, par exemple, pour assurer un usage rationnel et ordonné des longueurs d'ondes. La concentration des médias dans tous les domaines, y compris celui des TIC, devrait faire l'objet de mesures de surveillance et de lois anti-monopoles, cela dans le cadre des pratiques et usages nationaux/régionaux respectueux de la diversité et du pluralisme.

De plus, les médias traditionnels, plus particulièrement la radio et la télévision, sont des outils efficaces pour encourager l'information publique, le développement sociétal et la cohésion sociale, et demeurent la principale forme d'accès à la société de l'information pour la plus grande partie de la population du monde. Les médias électroniques, en premier lieu la radio et la télévision de service public, ont la responsabilité de produire, de rassembler et de diffuser divers contenus de qualité pour répondre aux besoins politiques, sociaux et culturels des sociétés démocratiques. La mission d'un service public de radiodiffusion indépendant est de servir tous les secteurs de la population, y compris les groupes vulnérables et minoritaires. Il lui appartient de fournir une grande variété de contenus de diverses formes, qu'il s'agisse de productions audiovisuelles, de matériel reflétant les cultures nationales et régionales ou encore de contenus propres aux communautés locales, à leurs cultures et à leurs langues (**contenus locaux**). À cet égard, le rôle des médias communautaires est

particulièrement pertinent. Les médias d'état devraient être transformés en organisations de service public « éditorialement » indépendantes.

Des mesures dynamiques devraient être prises pour encourager le développement de nouveaux modèles pour la diffusion de contenus locaux tels que le « social licensing » et le code source libre. Ces mesures impliquent l'établissement de conditions innovatrices pour le développement d'industries de contenus numériques et de multimédia locaux, la promotion d'outils pour la gestion des langues locales incluant les noms de domaines internationaux.